

K' KISS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 7 500 euros
Siège social : 35/37, Rue du Dragon
75006 PARIS
450 558 143 RCS PARIS

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 16 décembre,
A 14 heures,

Madame Habsa DIALLO,
demeurant 147, rue du Chemin Vert 75011 PARIS,

Associée Unique de la Société K' KISS,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

EFCC, domicilié 20 Ter, rue Schnapper 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

L'Associée Unique
Habsa DIALLO

DocuSigned by:

32A0F9E59FC043A...

DS
